

Je veux changer d'assurance de prêt

Mon prêt a moins d'un an

LOI HAMON

Je peux changer à tous moment les 12 premiers

J'envoie ma demande de substitution et mon nouveau contrat à ma banque en courrier recommandé au plus tard 15 jours avant les 12 mois.

Mon prêt a plus d'un an

LOI BOURQUIN

Je peux changer chaque année à la date anniversaire

J'envoie ma demande de substitution et mon nouveau contrat à ma banque en courrier recommandé au plus tard 2 mois avant la date d'anniversaire.

A tout moment

Loi Lemoine

A partir du 1er juin 2022 pour tous les prêts, à partir du 1er septembre pour les anciens crédits

J'envoie ma demande de résiliation par courrier recommandé





Je compare les offres en ligne sur ASKAPI

e me fais assister au 04 72 362 362





Je résilie mon contrat

- ASKAPI se charge des démarches



Je recois la réponse de ma banque









Accord de la banque sous 10 jours

Je vérifie que les conditions n'ont pas changées

Je transmets l'acceptation du prêteur à l'assureur ainsi que l'offre de prêt

Refus de la banque sous 10 jours

Justifié : Je vérifie l'équivalence des garanties

Non justifié : ma banque peut être punie d'une amende de 3 000€

Réponse de la banque après 10 jours

Je remonte le dysfonctionnement à l'APCR

Ma banque peut être punie d'une amende de 3 000€